JUILLET 2026

REGLEMENT

MUAYTHAI AMATEUR

REGLES DES COMPETITIONS ASSAUTS EDUCATIF / TECHNIQUE

Seule la Fédération Française de kickboxing muaythai et disciplines associées est habilitée à édicter, sur le territoire, les règles techniques des disciplines délégataires et les règlements relatifs à l'organisation des manifestations (Art.L131-16 du code du sport)

FÉDÉRATION MEMBRE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

SOMMAIRE

Art. 1. MODIFICATION DES REGLES 3
Art. 2. SANTE ET SECURITE DES NAKMUAYS 3
Art. 3. GENERALITES 3
Art.4. CHAMPIONNATS OFFICIELS ET COUPES 5
Art.5. LES GANTS 9
Art.6. BANDES 10
Art.7.TENUES 10
Art.8. EXAMEN MEDICAL - PESEE CLASSIFICATION DE POIDS POUR LES COMPETITIONS 11
Art.10.LES ENTRAÎNEURS 13
Art.11.ARBITRES ET JUGES ET RESPONSABLES 14
Art.12.L'ARBITRE 16
Art.13.JUGES 18
Art.14.CHRONOMETREUR ET SPEAKER 20
Art.15.DECISIONS 20
Art.16.ZONES CIBLES AUTORISEES 18
Art.17 LES TECHNIQUES AUTORISÉES 22
Art.18. LES ZONES CIBLEES, TECHNIQUES ET ATTITUDES INTERDITES 23
Art.19. ATTRIBUTION DES POINTS 23
Art.20.FAUTES 24
Art.21. MEDECIN 26
Art.22. PROCEDURE APRES KNOCK-OUT, RSC ET R.S.C.H 27
Art.23. SALUT MUAYTHAI 27
Art.24. ANTIDOPAGE 27
Art.25. LA NATIONALITÉ D'UN NAKMUAY 27
Art.26. RELIGION/CULTE 28
Art.27. NOTE 28

PREAMBULE

Lors des compétitions « assaut », la recherche de la mise hors combat (KO) est interdite. Toutes les techniques doivent être contrôlées et sans puissance. Pour participer aux compétitions assaut il faut être licencié et titulaire du grade correspondant (voir référentiel des grades).

Art. 1. MODIFICATION DES REGLES

Seul le comité directeur de la FFKMDA a le pouvoir de décider de changer les règlementations sportives comme le prévoit les statuts fédéraux.

Un changement de règle doit être discuté avec la commission responsable de la discipline et la CNJA. Lorsqu'une règle est changée dans les chapitres, le changement entre en vigueur au minimum un mois après la prise de décision. La date de mise en application d'une nouvelle règle doit être bien communiquée à tous les clubs affiliés à la FFKMDA par l'intermédiaire du site internet fédéral.

Art. 2. SANTE ET SECURITE DES NAKMUAYS

La FFKMDA applique une règlementation spécifique sur la lutte contre le dopage. Chaque Nakmuay est obligé de respecter la réglementation antidopage pendant et en dehors des compétitions.

La FFKMDA autorise un maximum de 4 assauts par jour pendant les compétitions nationales relevant de son autorité.

La FFKMDA a mis en place des procédures de contrôle médical et des directives pour la sécurité et la santé des nakmuays. Ces éléments sont référencés au sein du règlement médical de la FFKMDA validé en comité directeur. Les certificats médicaux valables, lorsqu'ils sont exigés pour la compétition, sont ceux du passeport sportif et/ou les certificats types fournis par la fédération.

Les mineurs qui participent à une compétition doivent fournir une autorisation parentale de pratique et de soins signée (modèle fédéral).

Cf. règlements médicaux FFKMDA.

Art. 3. GENERALITES

Art.3.1 Base

La base de toutes les compétitions de Muaythai est honneur, fairplay et compétition honnête.

Les résultats des assauts détermineront le classement et le résultat final du nakmuay, du club ou de l'équipe en compétition.

Les résultats et classement atteints par des actes déshonorants ne seront pas reconnus par les juges ni les arbitres, de plus les officiels entameront des procédures de sanction.

Toutes les compétitions relevant de la FFKMDA, dans la discipline Muaythai, doivent se dérouler selon ces règles. Par ailleurs, toutes les compétitions relevant de la délégation de pouvoir délivrée par le ministère des sports, qui se déroule sur le territoire et quel que soit l'organisateur, doivent respecter la réglementation FFKMDA comme le prévoient les articles R.131-32 à R.131-36 du code du sport.
Toutes les compétitions et assauts sont sur une base volontaire. De plus toutes les activités de Muaythai doivent être basées sur le fairplay, le respect de tous les participants et officiels ainsi que la stricte application des règlementations techniques de la FFKMDA.

Tous les sportifs, entraîneurs, officiels, représentants, organisateurs et membres affiliés à la FFKMDA, doivent respecter les règlements FFKMDA et le code du sportif.

Toutes les compétitions de la FFKMDA ou placées sous son égide participent à la promotion et au développement du Muaythai.

Le titre de champion de France pourra être délivré à un compétiteur (athlète unique) même en cas de forfait de dernière minute de son adversaire lors des phases finales. Dans ce cas, aucun remboursement du compétiteur titré n'est possible. Toutefois un minimum de 1 assaut dans la saison est obligatoire pour être titré.

Art.3.2 Compétitions

Les compétitions officielles de la FFKMDA, dans la discipline Muaythai en assaut, sont :

- Championnat, Coupe, Open et Trophée.

Lors des championnats et coupes de France se déroulant sur deux jours, si le programme prévisionnel indique plus de 9h de compétition par aire de combat et par jour, la décision de réduire la durée ou/et le nombre de rounds, peut être prise. Cette décision doit être validée conjointement par le responsable de la CNJA, le responsable de la CN concernée, et par la direction technique nationale. Les finales des championnats de France doivent obligatoirement se dérouler dans le format prévu pour la discipline concernée.

Les inscriptions au championnat se font via la plateforme compétition fédérale.

Les compétitions officielles doivent être administrées par la scoring web (pesée, tableaux, déroulement, jugement des assauts, résultats).

Art.3.3 Equipement pour les compétitions

Les organisateurs des compétitions (championnats, coupes, open, trophée) doivent fournir l'équipement nécessaire pour le déroulement de celle-ci:

- Des balances mécaniques ou électroniques (minimum deux)
- Un amplificateur avec un nombre suffisant de microphones
- Des équipements pour nettoyer et sécher le sol
- Chaque aire de combat doit être numérotée
- Un affichage adéquat du numéro de l'assaut en cours
- Un affichage adéquat du temps

- Musique sur CD ou Clé USB ou autre pour Ram Muay et assaut Muaythai (facultatif)

Art.3.4 Tirage au sort

Un logiciel de tirage au sort et de compétitions sera proposé par la fédération aux organisateurs (scoring).

Si dans une catégorie, il y a un nombre impair de Nakmuays, le tenant du titre obtenu la saison passée sera qualifié d'office dans le premier tour (vérifier sur le listing des champions). Si aucun tenant du titre n'est présent, un tirage au sort sera effectué pour définir le Nakmuay qui passera directement au tour suivant.

Chaque liste de tirage au sort doit comporter les éléments suivants : nom du tournoi, date et lieu, nom de la discipline, sexe, âge, catégorie de poids, nom du compétiteur, club et nombre de combats.

Art.3.5 Calendrier des compétitions FFKMDA

Le calendrier des compétitions de la FFKMDA sera disponible sur le site officiel à tout moment et actualisé si nécessaire. Le calendrier des compétitions de la FFKMDA comportera :

- Les dates et lieux des championnats de France de Muaythai
- les dates et lieux des coupes de France de Muaythai
- les dates et lieux des éventuels open ou autres compétitions organisées par la FFKMDA
- Une période imposée, figurera sur le site fédéral, pour les organisations des championnats régionaux et des coupes régionales.

Art.4. CHAMPIONNATS OFFICIELS ET COUPES

CHAMPIONNATS DE FRANCE
Le championnat de France se déroule en deux temps :
- les sélections régionales (championnat de ligue) organisées au plus tard six semaines avant la date de la phase finale nationale de la ou des disciplines concernées ;
- les phases finales nationales en deuxième partie de saison (période indicative : janvier à avril).

Seuls les combattants titulaires du grade exigé peuvent participer aux différentes phases du championnat de France.

- Qualifications aux phases finales nationales :

Quota régional :
Pour chaque catégorie de poids des catégories d'âge JEUNES (Poussins à Juniors),
- ligue de moins de 7000 licenciés : 1 qualifié par ligue (champion de ligue)
- ligue de 7000 licenciés ou plus : 2 qualifiés par ligue (finalistes)

Bonus : pour les ligues de moins de 7 000 licenciés, dans chaque catégorie d'âge et de poids comptant 8 participants ou plus, 2 qualifiés (finalistes). La fédération est informée des différents bonus par le CTL lors de la transmission des résultats.

- Pour les catégories SENIORS ET VETERANS : 1 seul qualifié par ligue (le champion), quel que soit le nombre de licenciés dans la ligue ou d'engagés dans la catégorie.

Demande de qualification d'office à la phase finale du championnat de France :

Peut être exempté de participation aux sélections régionales (championnat de ligue) sur demande écrite du club adressée au directeur technique national (demande à effectuer avant le premier tour des championnats de la ligue concernée) :

A/ le vainqueur des championnats de France de la saison précédente, s'il s'inscrit dans la même catégorie (âge, sexe, poids, classe) que celle dans laquelle il obtenu son titre ; pour les catégories Jeunes uniquement (poussin à juniors), une demande de qualification dans une catégorie de poids immédiatement supérieure peut être acceptée ;

Les combattants issus d'une même ligue (quota, bonus ou qualifiés d'office) sont éloignés l'un de l'autre lors de la composition du tableau de la phase nationale.

En championnat de France, il n'est pas possible de changer de catégorie de poids en cours de saison. Le compétiteur reste dans la catégorie de poids d'engagement toute la saison dans le cadre du championnat.

- Forfait abusif au championnat de France

Pour participer aux phases finales des championnats de France de la FFKMDA, un ou plusieurs chèques de caution du club à l'ordre de la FFKMDA sont obligatoires.
Ces chèques de caution concernent les combattants qualifiés aux phases finales nationales.
Les clubs ayant des combattants qualifiés aux phases finales des championnats de France doivent remettre le ou les chèques à la ligue lors des phases qualificatives.

La ligue devra impérativement transmettre les chèques des clubs (attention chèque de l'association obligatoire) à la fédération en même temps que la liste des qualifiés. Les chèques, établis à l'ordre de la FFKMDA, ne sont pas encaissés et suivent les compétiteurs qualifiés.
Les clubs qui n'auront pas versé les chèques de caution ne seront pas autorisés à participer aux phases finales des championnats de France.

*Modalités de production des chèques et d'encaissement
Le chèque sera encaissé si le club n'informe pas la fédération des compétiteurs forfaits au moins 96h avant la pesée de la compétition nationale (sauf cas de force majeure tels que : accident, décès ou maladie importante justifiés par un certificat médical et/ou factures).

- Pour les championnats de France en assaut sur tatami : 1 chèque de 300 euros du club pour l'ensemble des compétiteurs qualifiés. Ce chèque concerne tous les compétiteurs du club qualifiés en assaut (tatami) par championnat. Il est encaissé quel que soit le nombre de forfait, si et seulement si le club n'a pas informé la fédération de l'absence des combattants avant le délai légal de 96h, sauf cas de force majeure.
Tous les chèques de caution non utilisés seront détruits à l'issue de la saison sportive.

*Modalités d'indemnisations forfaitaires
La fédération pourra, avec le chèque de caution du club défaillant et à hauteur du préjudice mais avec comme plafond le montant du chèque, indemniser un club ayant un combattant lésé qui se serait retrouvé seul dans la catégorie de poids du fait de forfaits injustifiés du ou des adversaires le jour de la pesée et sans en avoir informé la fédération durant la période légale (96h).

Mode de réparation : le club demandeur du combattant lésé doit envoyer à la fédération une lettre de demande (ou par email) d'indemnisation des frais engagés en rappelant les faits (nom, prénom, licence, catégorie d'âge et de poids et championnat). La demande doit être accompagnée des factures (originales ou copies) justifiant des sommes dépensées. Les indemnisations pourront être effectués sur la base des frais réels engagés concernant un ou des combattants en particulier (nominatif).

Exemple d'indemnisation accordée : billet de train nominatif 2ème classe / chambre d'hôtel.
Exemple d'indemnisation refusée : tickets de péage et d'essence dans un véhicule comprenant d'autres personnes du club ayant effectivement participé au championnat.

Les chèques de caution encaissés par la fédération qui n'auraient pas été utilisés pour indemniser les clubs victimes de l'absence non déclarée des adversaires, seront reversés à des associations nationales reconnues par l'Etat luttant contre les discriminations et les violences dans le sport.

COUPES ET TROPHEES DE France
Les inscriptions aux Coupes et Trophée de France, compétition nationale sans phase de sélection régionale, se font individuellement en utilisant la plateforme d'inscription en ligne de la fédération.

Art.4.1 Surface pour les assauts : tatami

La zone de compétition sera appelée tatami ou tapis (type martial ou puzzle).
Dans tous les championnats vétérans, seniors, juniors et cadets, les dimensions du tatami seront de 7 mètres x 7 mètres. Il comprend une zone centrale de 5 mètres x 5 mètres et une zone de sécurité périphérique d'une largeur d'un mètre.
Pour les catégories d'âge inférieures à Cadets, la dimension indicative est de 6 mètres x 6 mètres avec une zone centrale de 4 mètres x 4 mètres et une zone de sécurité périphérique d'une largeur d'un mètre.
Le tatami doit être placé sur un sol nu et doit être constitué d'éléments antidérapants ou fixés au sol de façon à ne pas bouger lors des déplacements des nakmuays.
Chaque tatami (zone centrale + zone de sécurité) est distant d'au moins 2 mètres du tatami voisin lors de compétitions multi surfaces.

Le carré interne fait 4mx4m ou 5mx5m selon la catégorie d'âge. La zone de sécurité périphérique fait toujours 1 mètre de large. La surface totale d'opposition est donc de 6m x 6m pour les poussins, benjamins et minimes (dimensions indicatives) et de 7m x 7m pour les autres catégories d'âges (dimensions obligatoires). Une épaisseur de tatami de 40 mm minimum est conseillée.

Positionnement des officiels et des coachs

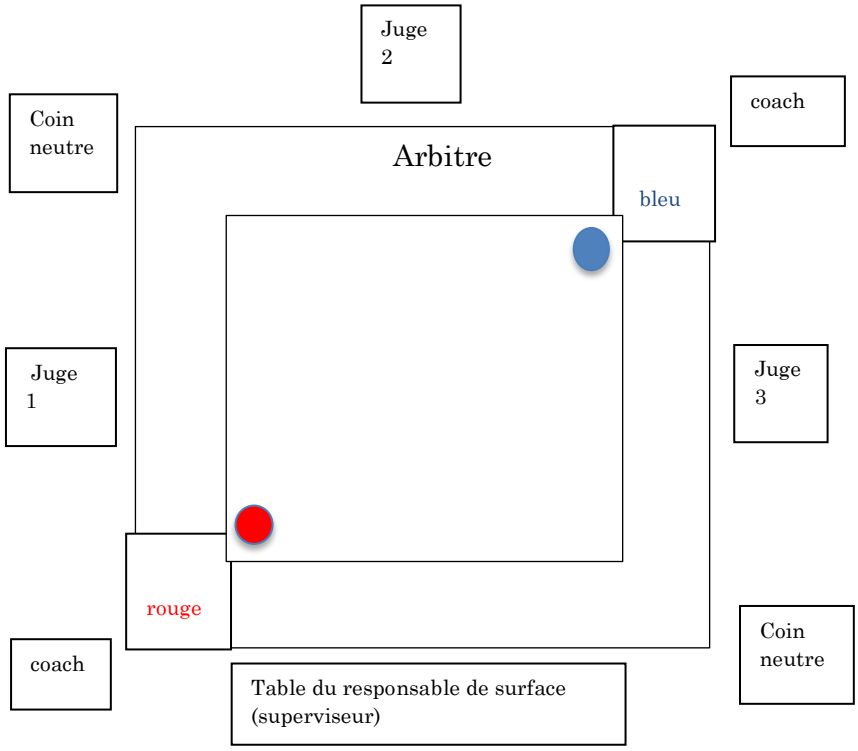

Art.4.2 Pour les championnats et coupe, France (Assaut)

Le lieu pour accueillir une compétition de ces niveaux :
- Sera une salle pouvant recevoir au minimum 500 spectateurs assis
- Doit fournir un bon espace pour les aires d'assauts éducatifs en tatami (entre 4 et 10 tatamis)
- Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
- Doit fournir un bon espace pour la pesée
- Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels FFKMDA
- Doit avoir des vestiaires pour les nakmuays
- Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

Art.4.3 Pour les championnats et coupe, niveau Régional (Assaut)

L'endroit pour une compétition de ces niveaux :
- Sera une salle pouvant recevoir au moins 200 spectateurs assis
- Doit fournir un bon espace pour les aires d'assauts éducatifs en tatami (entre 2 et 8 tatamis)
- Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
- Doit fournir un bon espace pour la pesée
- Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels FFKMDA
- Doit avoir des vestiaires pour les nakmuays
- Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

Art.4.4 Buvette

Une buvette sera prévue par l'organisateur de la compétition. Il devra y avoir au minimum du thé, du café et des boissons sans alcool. Pour la commune de Paris, les buvettes ne sont pas autorisées dans les gymnases de la capitale.

Art.5. LES GANTS

Les Nakmuays devront porter des gants autorisés par la FFKMDA et qui devront respecter les caractéristiques définies ci-dessous.

Caractéristiques des gants
Les gants pèseront 8 onces pour les pré-poussins à cadets et 10 onces pour les juniors, et 10 voir 12oz pour les seniors et vétérans selon la catégorie de poids. Seuls les gants avec attache en Velcro seront autorisés. Seuls des gants propres et en parfait état, et ne présentant aucune déformation, pourront être utilisés.

Pour les séniors et vétérans assaut, gants de 10 onces jusqu'à -84kg inclus et 12 onces au-delà.

Contrôle des gants et bandages

Tous les gants et bandages seront contrôlés par l'arbitre central, ou un officiel au pied du tatami, avant le début de l'assaut.
En cas du non-respect du règlement par le Nakmuay, ce dernier a 2 minutes pour se mettre en conformité. Le chronomètre est mis en route sous contrôle du superviseur. Si le Nakmuay n'est pas en conformité à l'issue des 2 minutes, il est disqualifié par l'arbitre.

Art.6. BANDES

Les bandes sont utilisées pour envelopper les poings et ainsi éviter les blessures. Les bandes en coton mesurent 250cm de long et 5cm de large et sont dépourvues de bords tranchants. Les bandes seront attachées sur le dessus du poignet du Nakmuay à l'aide de sangles coton auto-adhésives ; longueur maximum 15cm sur 2cm de large. L'utilisation des mitaines est autorisée.
Le bandage dur est interdit, il entraine la disqualification immédiate du Nakmuay.

Art.7.TENUES

Le Nakmuay devra obligatoirement s'équiper selon les règles suivantes :

Vêtements
Les Nakmuays doivent porter un short de Muaythai ; les shorts de boxe pieds/poings sont autorisés.
Les shorts de sport collectif et de pancrace / MMA sont interdits.
Ils peuvent porter le bandeau sacré (Mongkon) pour rendre hommage avant l'assaut. Un krueng-Wrang (Prajeet) peut être porté sur les bras.

Dans les compétitions fédérales :

Pour toutes les catégories d'âges, homme et femme, sont autorisés :
- Le port de chevillères simples, souples et sans renfort ni armature sous le protège tibia/pied,
- le port du legging sous le short.

Pour les femmes, le port du débardeur ou d'une brassière est autorisé.

Les tee-shirts d'Équipe de sports collectifs professionnels sont proscrits.

Protège-dents
Les protège-dents doivent être en matière caoutchouc/plastique souple et flexible. Une protection pour la dentition complète (double) ou uniquement pour la dentition du haut (simple) est autorisée. Le protège-dents doit permettre une respiration libre et être adapté à la configuration de la bouche du compétiteur. L'utilisation d'un protège-dents est obligatoire pour toutes les catégories d'âges.

Coquille

La coquille est obligatoire pour les compétiteurs hommes et femmes. Elle est optionnelle pour les filles de pré-poussins à cadets. La coquille est en matière plastique dur (ou métal) et recouvre complètement les organes génitaux afin de protéger cette partie du corps de toute blessure. La coquille peut se composer d'une coque couvrant les parties génitales.
Les compétiteurs doivent porter la coquille sous le short. Les coquilles de type boxe anglaise (avec partie renforcée protégeant le bas ventre) sont interdites.

Casque
Le casque est un élément individuel et de forme adaptée faisant partie de l'équipement du Nakmuay. Le port du casque est obligatoire. Il sera conforme aux caractéristiques de la FFKMDA. Les Nakmuays doivent monter sur le tatami non casqué – et ne pourront mettre le casque qu'après avoir été présentés au public et le WAI Khru accompli. Le casque sera retiré immédiatement après l'assaut et avant que la décision soit annoncée. Les casques à pommettes sont interdits.

Protège-tibia et coudières
Le port de protège-tibias/pieds (type chaussette) et de coudières est obligatoire.

Plastron
Le port du plastron est obligatoire pour toutes les catégories en assaut sauf en senior et vétérans (facultatif). Sous le plastron le débardeur (sans manche) est obligatoire.

Protège poitrine (femmes)
Le port du protège poitrine n'est pas obligatoire à partir du moment où le Nakmuay porte un plastron.

Pilosité faciale
Les barbes courtes sont autorisées uniquement lorsque la barbe a une longueur raisonnable ne dépassant pas 3 cm.

Eléments non autorisés
Aucun autre élément ne peut être porté durant la compétition : l'utilisation de graisse, vaseline, huile, ou tout produit pouvant être dangereux pour l'adversaire, est interdite sur le visage, les bras ou toute autre partie du corps.

Interdiction du port de tous couvre-chefs sur les surfaces de combat et dans les coins.

Infraction au code vestimentaire
L'arbitre exclura de l'assaut tous Nakmuays qui ne porteraient pas de casque, de coquille ou de protège-dents ou qui ne seraient pas propre et habillé convenablement. Dans le cas où la tenue et/ou les gants d'un Nakmuay seraient défaits durant l'assaut, l'arbitre arrêtera l'assaut afin de faire procéder à la remise en place.

Art.8. EXAMEN MEDICAL - PESEE ET CLASSIFICATION DE POIDS POUR LES COMPETITIONS

Examen médical

Lors de la pesée : un compétiteur doit être en possession de ses documents médicaux justifiant son aptitude à participer à la compétition, conformément à la réglementation médicale de la FFKMDA sous peine d'être exclu.

Par ailleurs, le Nakmuay devra présenter son passeport sportif de la FFKMDA (avec photo obligatoire), pour la saison en cours.

Un Nakmuay ne sera pas autorisé à prendre part à un assaut s'il a un pansement sur une plaie, une coupure, une blessure, une lacération, ou une blessure sanglante sur la tête ou le visage, y compris sur le nez et les oreilles.

Catégories de poids et d'âge

Les compétitions officielles en assauts éducatifs et technique (championnats de France) sont accessibles pour toutes les catégories d'âges. La mixité est interdite.

Voir le tableau des catégories d'âges et de poids FFKMDA Muaythai pour chaque saison sportive.

Un licencié reste dans la même catégorie d'âge (exemple cadet) toute la saison sportive (du 01 septembre au 31 aout) : par exemple un cadet en début de saison reste cadet jusqu'à la fin de la saison, même si ce dernier a 16 ans pendant celle-ci.

La pesée

Dans les compétitions relevant de la FFKMDA, les règles suivantes doivent être respectées :

- Les Nakmuays de chaque catégorie de poids seront pesés soit la veille de la compétition et/ou le matin de la compétition.
- Chaque Nakmuay ne peut être pesé officiellement qu'une seule fois. Le poids enregistré à cette occasion sera définitif. Il est cependant autorisé, pour un Nakmuay qui n'a pas atteint le bon poids pendant la pesée officielle, de revenir au maximum 15 minutes avant la fin de la pesée. Dans le cas où il n'atteint toujours pas le poids attendu, il est disqualifié.

- Le poids est celui affiché par la balance lorsque le Nakmuay est déshabillé ou en short. Le poids doit être affiché en mesure métrique. Les balances électroniques digitales peuvent être utilisées. Un compétiteur est autorisé à combattre uniquement dans la catégorie définie à la pesée et à condition que le poids enregistré corresponde à la catégorie de poids ou le Nakmuay était inscrit (ou préinscrit).
- Tous les Nakmuays doivent être en possession du passeport et des documents médicaux sous peine de ne pas participer.

- une tolérance de poids de 1kg est possible pour les catégories de pré-poussins à cadets inclus, comprenant les 200 grammes de la tolérance des balances. Pour les juniors, seniors et vétérans, 200 grammes de tolérance.

Art.9. ROUNDS

Les rounds

Pour les championnats de France et de Ligue (région) et les coupes, la durée des rounds est la suivante :

Synthèse par âge :

Pour les pré-poussins : 3x1 minute avec une 45 secondes de pause entre.
Pour les poussins : 3x1 minute avec une 45 secondes de pause entre.
Pour les benjamins : 3x1 minute avec une 45 secondes de pause entre.
Pour les minimes : 3x1 minute avec une 45 secondes de pause entre.
Pour les cadets : 3x1 minute avec une 45 secondes de pause entre.
Pour les juniors, séniors, vétérans : 3x2 minutes avec une minute de pause entre.

Appel des Nakmuay :
- Après trois appels (intervalles d'une minute entre chaque appel) si le Nakmuay ne se présente pas sur le tatami, le responsable de surface donnera l'ordre au chronométreur de démarrer le chrono. (Le Nakmuay en retard ou qui se présente sans son équipement réglementaire aura un point négatif avant de démarrer la rencontre).
- Si le Nakmuay ne se présente pas dans un délai de deux minutes après enclenchement du Chrono, le responsable de surface fera signe à l'arbitre et annoncera le vainqueur du match par forfait.

Art.10.LES ENTRAÎNEURS

Chaque Nakmuay a le droit à un seul entraîneur licencié dans son coin, titulaire du BMF2 muaythai, qui devra respecter les règles suivantes :

Seule cette personne aura accès à l'aire de compétition.
Durant l'assaut, il sera assis au bord du tapis sur une chaise mise à sa disposition.

Le superviseur général lors de chaque compétition devra organiser une réunion avec les juges/arbitres et les entraîneurs qui vont officier, afin de souligner que les règles FFKMDA seront suivies et que les Nakmuays et les entraîneurs qui enfreindront ces règles seront susceptibles non seulement de perdre des points mais également le championnat.

Aucun conseil, aucune assistance ni encouragement ne seront donnés à un compétiteur par un entraîneur durant le déroulement des rounds (l'entraîneur doit être silencieux). Si un entraîneur viole ces règles, il peut recevoir un avertissement ou être disqualifié. Son Nakmuay peut également être mis

en garde, recevoir un avertissement ou être disqualifié par l'arbitre pour des infractions commises par ses entraîneurs. Chaque remarque faite par l'arbitre à un entraîneur ne respectant pas cette règle sera considérée comme une remontrance.

Tout entraîneur ou officiel qui encourage ou incite les spectateurs en parole ou par des gestes dans le but de conseiller ou encourager un Nakmuay durant la progression d'un round, ne sera pas autorisé à agir en tant qu'entraîneur durant la compétition lors duquel l'infraction a été commise.

Si un entraîneur est retiré du coin par l'arbitre, il n'officiera plus durant cette session de la compétition. Une fois qu'un entraîneur est retiré du coin par l'arbitre, il devra quitter la salle de compétition pour le reste de la session. Si cela se produit durant un tournoi, il ne pourra plus agir comme entraîneur tout au long du dit tournoi. L'entraîneur sera toutefois autorisé à s'installer dans les tribunes.

La tenue de l'entraîneur

Les entraîneurs doivent s'habiller en survêtement et en chaussures de sport (baskets), sans couvre-chef.
Dans le cas contraire, ils ne seront pas autorisés à officier auprès du Nakmuay.

Art.11.ARBITRES ET JUGES ET RESPONSABLES

Pour tous les juges et arbitres d'une compétition, l'utilisation du téléphone portable est strictement interdite pendant qu'ils officient.

Championnats : superviseur général de manifestation
Lorsque les championnats se déroulent sur le territoire national, chaque compétition sera contrôlée et dirigée par un arbitre reconnu par la FFKMDA (le superviseur général) et qui officiera sur la compétition mais ne remplira pas de feuille de score. Il sera le responsable de la compétition et le garant de la bonne application des règlements fédéraux.

Responsable de surface (superviseur)
Le responsable de surface, sous l'autorité du superviseur général de la manifestation déploiera les arbitres et les juges pour la surface dont il a la responsabilité.
Il contrôle sa surface de rencontre (tatami), les équipements des tables d'officiels, tenues des arbitres et des juges. Il autorisera l'ouverture de la compétition sur sa surface.
Il répartira les documents de tirage sur les tables des officiels et les récupèrera après la fin des matchs.
Il est le seul qui peut apporter des modifications aux listes officielles de tirage. Il sera « l'arbitre suprême » en cas de contestation et traitera les réclamations avec le superviseur général.

Pour toutes les manifestations placées sous l'égide de la FFKMDA, chaque assaut sur un tapis doit être placé sous l'autorité d'un responsable de surface désigné par le superviseur général de la manifestation.

Le responsable de surface sera obligatoirement un juge arbitre de niveau National a minima. Les superviseurs diplômés seront prioritaires.

Le responsable de surface est chargé de contrôler l'ensemble des procédures afférentes aux compétitions fédérales.
Il a en charge l'organisation de son staff d'arbitrage (désignation des rencontres, des juges etc.)
Il doit vérifier que toutes les dispositions réglementaires ont été prises par l'organisateur (conformité du tatami, présence du staff médical, etc.)
Il doit veiller au bon déroulement des assauts en faisant respecter la réglementation.
Il annonce le résultat de la rencontre après avoir vérifié les feuilles de notation de chaque juge.
Il remplit les passeports sportifs des combattants.

Opérateur scoring

L'opérateur scoring est un officiel qui doit utiliser la scoring pendant les assauts et faire dérouler les rencontres sur son aire.

Exemple d'affichage :

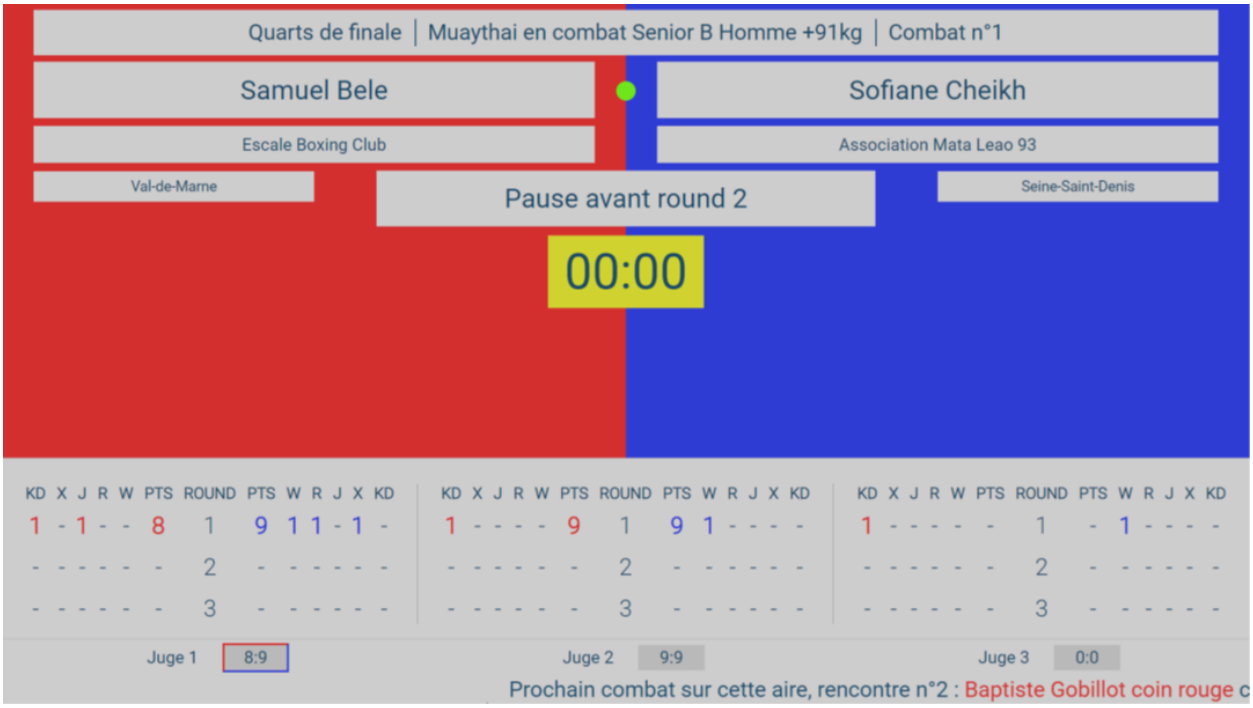

Juges
Chaque assaut sera noté par trois juges FFKMDA qui seront assis à l'écart du public et immédiatement adjacent au tatami. Chacun des trois autres juges sera assis au centre d'un des trois autres côtés du tatami.

Neutralité
Pour garantir la neutralité, les arbitres et les trois juges seront sélectionnés par la commission de juge/arbitre en accord avec les directives suivantes.

Conflit d'intérêt
Les personnes en charge de l'arbitrage ou du jugement d'un assaut ou d'une série d'assauts, ne pourront à aucun moment du ou des assauts, agir en tant que manager, entraîneur, coach ou assistant d'un Nakmuay ou d'une équipe de Nakmuays participant à un assaut, ou agir comme officiel dans un assaut où participe un athlète de son club.

Désignation des juges et arbitres
L'arbitre et les juges sont désignés par la commission régionale d'arbitrage du lieu de la manifestation ou par la CNJA lors d'une compétition nationale.

Action disciplinaire
La commission des juges et arbitres de la FFKMDA peut suspendre temporairement ou de façon définitive tout arbitre pour des problèmes de comportement ou dont le niveau d'arbitrage n'est pas satisfaisant.

Art.12.L'ARBITRE

Le respect de l'intégrité physique du Nakmuay est la première préoccupation de l'arbitre.

Devoirs
L'arbitre officiera sur le tatami. Il sera habillé avec la tenue officielle de la FFKMDA (un pantalon noir, polo et baskets noires). Le port des gants chirurgicaux est obligatoire. Le port de ceinture et autres éléments (bagues, téléphone, collier, bracelet etc.) pouvant blesser les Nakmuay sur une intervention de l'arbitre sont interdits.

L'arbitre devra :
- S'assurer que les règles du fairplay soient rigoureusement appliquées
- Superviser l'intégralité de l'assaut
- S'assurer qu'un Nakmuay diminué ne souffre pas de coups injustes et inutiles
- Vérifier les gants et la tenue des Nakmuays

Il utilisera trois mots d'ordres :
- « **Yoot** » (stop) lorsqu'il commande aux Nakmuays d'arrêter l'assaut
- « **Chok** » (boxez) lorsqu'il donne l'ordre de reprendre l'assaut
- **« Yaek** » (séparez-vous) pour séparer une position de corps à corps, après quoi chaque Nakmuay doit se reculer avant de reprendre l'assaut.

Il doit indiquer au Nakmuay par des signes ou des gestes appropriés et explicites, toute violation à la réglementation.

A la fin d'un assaut, rassembler et vérifier les feuilles d'attribution de points des trois juges. Après vérification, il doit les remettre au responsable de surface.

L'arbitre ne doit pas annoncer le vainqueur en levant la main du Nakmuay ni annoncer le vainqueur par tout autre moyen, jusqu'à ce que l'annonce soit faite. Lorsque l'annonce du vainqueur est faite, l'arbitre lève la main du vainqueur.
Si un arbitre disqualifie un Nakmuay où arrête un assaut, il doit en premier lieu communiquer au superviseur le nom du Nakmuay concerné ou donner les raisons de sa décision d'arrêter l'assaut, afin que le superviseur en informe le speaker, qui ensuite fera une annonce publique.

L'arbitre a le pouvoir de:

- Arrêter un assaut à tout moment s'il considère qu'il est trop déséquilibré.
- Prévenir un Nakmuay ou arrêter l'assaut et donner un avertissement à un Nakmuay pour une infraction ou un comportement antisportif ou bien pour s'assurer de la conformité avec les règles.
- Disqualifier un Nakmuay qui refuse d'obéir immédiatement à ses ordres, ou qui se comporte de manière offensive ou agressive envers lui ou son adversaire.
- Disqualifier un entraîneur ou un assistant ayant transgressé les règles ou un Nakmuay si l'entraîneur ou l'assistant refuse d'obéir à ses ordres.
- Disqualifier, avec ou sans avertissement, un Nakmuay qui a commis une infraction sérieuse.

Avertissement

Si un Nakmuay transgresse les règles mais ne mérite pas forcément une disqualification, l'arbitre doit arrêter l'assaut et donner un avertissement au Nakmuay. L'avertissement doit être donné de manière claire, de façon à ce que le Nakmuay comprenne bien la raison et la cause de la pénalité.

L'arbitre doit signaler de la main à chacun des juges qu'un avertissement spécifique a été donné et designer clairement le Nakmuay qui a été sanctionné. Après avoir donné l'avertissement, l'arbitre donne l'ordre de boxer « chok ». Si un Nakmuay reçoit trois avertissements officiels dans un même assaut, il est disqualifié.

Remontrance

Un arbitre peut mettre en garde un Nakmuay. Une remontrance est un conseil ou un avertissement verbal donné par un arbitre à un Nakmuay destiné à vérifier ou prévenir des infractions minimes des règles. Pour ce faire, il n'a pas besoin de stopper l'assaut, et peut réprimander le Nakmuay durant le round.

Aspect médical

Un arbitre n'est pas autorisé à porter des lunettes pendant le déroulement d'un assaut. Toutefois les lentilles de contact sont autorisées.

Règle du vu/non vu et régulier/non régulier

Lorsqu'un coup « douteux » est donné par un Nakmuay (dans les parties, hors cible autorisée), l'arbitre peut demander à ses juges s'ils ont vu/non vu puis s'ils jugent qu'il était régulier/non régulier. L'arbitre pourra alors prendre une décision.

Art.13.JUGES

Tenue
Tenue identique à celle des arbitres. En cas de nécessité, le port de lunettes est autorisé ainsi qu'une veste neutre et noire s'il fait froid dans la salle.

Devoirs
Chaque juge doit considérer de manière indépendante les mérites des deux Nakmuays, et doit choisir le vainqueur en fonction de la règlementation.

- Durant l'assaut, il ne parlera pas aux Nakmuays, aux autres juges ou à toute autre personne, à l'exception de l'arbitre.
- Il peut, si nécessaire, à la fin de chaque round, notifier l'arbitre d'un incident qu'il aurait manqué, par exemple lui faire part de la mauvaise conduite d'un entraîneur etc.
- Un juge marquera le nombre de points accordé à chaque Nakmuay sur tablette ou sa feuille de scores immédiatement à l'issue de chaque round.
- A la fin de l'assaut, le juge totalisera les points, désignera le vainqueur et signera sa feuille de scores (ou indication tablette). Sa décision sera communiquée au public mais pas son bulletin de jugement.
- Il ne quittera pas son siège tant que le verdict n'a pas été annoncé au public.

Le juge doit être impartial, objectif et neutre. Il procède au jugement en son âme et conscience et n'a pas à justifier auprès des entraîneurs ou public de ses choix. Il doit maîtriser parfaitement la règlementation.

Dans les compétitions officielles de muaythai, l'utilisation de la scoring doit être privilégiée. Exemple d'affichage de la tablette du juge pendant les rounds (avertissements, remontrances etc) :

Exemple d’affichage pendant la pause (notation) :

Lorsque le jugement n'est pas effectué à la tablette numérique, le bulletin de pointage doit être rempli correctement et lisiblement, sans ratures (sinon il doit être refait).

Symboles du bulletin de juge :

R : remontrances (R1, R2, R3)
W : warning (avertissement) (W1, W2, W3)
W.P : winnning by points (vainqueur aux points)
DISQ : disqualification
RET : retire (abandon)
R.S.C : referee stop contest (arrêt de l'arbitre)
Out Class : insuffisance technique
W.O : walk over (forfait)
N.C : no contest (non compétition/non résultat)

Art.14.CHRONOMETREUR ET SPEAKER

Devoirs du chronométreur

- Le rôle du chronométreur est de surveiller le nombre et la durée des rounds ainsi que les temps de pause. La durée de pause est d'une minute (45 secondes pour les pré-poussins et poussins)
- Il sonnera le gong au début et à la fin de chaque round
- Avant chaque round, il donnera l'ordre de libérer le tatami au moins cinq secondes avant la fin de la période de repos
- Il décomptera du temps pour les arrêts temporaires ou sur instructions de l'arbitre.

Devoirs du speaker

- Annoncer au public le nom du Nakmuay, son club, sa ligue, son poids et le coin des deux Nakmuays à leur arrivée sur le tatami.
- Cinq secondes avant le début de chaque round, il fera libérer le tatami en donnant l'ordre « coach dehors »
- Annoncer le début et la fin de chaque round
- Annoncer le résultat de l'assaut et le nom du vainqueur.

Le speaker sera assis directement au bord de la table officielle.

Art.15.DECISIONS

Les différentes décisions sont définies comme suit :

Victoire aux points (WP)

A la fin d'un assaut, le Nakmuay qui a obtenu la victoire par décision de la majorité (ou unanimité) des juges est déclaré vainqueur (victoire à la majorité des votes).

Victoire par abandon (RET)
Si un Nakmuay abandonne volontairement après une minute de pause entre les rounds, son adversaire sera déclaré vainqueur.

Victoire par arrêt de l'assaut par l'arbitre (RSC)
L'arbitre peut stopper un assaut lorsqu'un Nakmuay est dépassé ou inapte à continuer. Si dans l'opinion de l'arbitre, un Nakmuay est dépassé, l'assaut sera arrêté et son adversaire déclaré vainqueur.

Blessure
Si un arbitre juge un Nakmuay inapte à continuer l'assaut, en raison d'une blessure ou toute autre raison physique, l'assaut sera stoppé et l'adversaire déclaré vainqueur. Le droit de prendre une telle décision incombe à l'arbitre qui peut consulter le médecin. Après quoi, l'arbitre suivra le conseil du médecin. Avant de prendre sa décision, il est recommandé à l'arbitre de vérifier si l'autre Nakmuay n'est pas blessé.

Victoire par disqualification (DISQ)
Si un Nakmuay est disqualifié, son adversaire sera déclaré vainqueur. Si les deux Nakmuays sont disqualifiés, la décision sera annoncée en conséquence. Un Nakmuay disqualifié ne peut pas recevoir de récompense, ni de médaille, ni de trophée, ni de récompense honorifique, ni grade, ni titre de la compétition durant laquelle il a été disqualifié.

Victoire par défaut
Lorsqu'un Nakmuay est présent sur le tatami prêt à combattre, et que son adversaire ne se présente pas après avoir été appelé par le haut-parleur : Après deux minutes, le gong retentira et l'arbitre déclarera le premier Nakmuay vainqueur par défaut. Il demandera aux juges de remplir les feuilles de score en conséquence ; il les récupèrera, appellera le Nakmuay au centre du tatami et lèvera sa main pour le déclarer vainqueur juste après l'annonce de la décision.

Changement de décision
Toutes les décisions publiques sont définitives et ne peuvent être changées à moins que :
- Erreurs découvertes lors du calcul des points
- Un des juges déclare avoir fait une erreur et à inversé les scores des Nakmuays
- Il y a violation évidente des règles de la FFKMDA

Le responsable de surface traitera immédiatement la contestation avec l'entraîneur ; en cas de désaccord, la réclamation sera amenée au superviseur général de la manifestation (réclamation sur formulaire fédéral obligatoire et rempli par le moniteur principal immédiatement) et annoncera le résultat officiel ou permettra de refaire tout ou partie de l'assaut. Une fois le résultat donné après étude de la réclamation, aucune autre réclamation ne sera possible (exemple de l'envoi d'une vidéo à la fédération).

Les vidéos ne sont recevables dans aucune forme de contestation.

Art. 16. LES ZONES CIBLEES AUTORISEES

Les parties du corps qui peuvent être attaquées en utilisant les techniques de combats autorisées sont les suivantes :

La tête
Avant, côté, front, dessus
Torse
Avant et côté au-dessus de la taille
Jambe
Du pied jusqu'au-dessus (haut) de la cuisse.

Art.17 LES TECHNIQUES AUTORISÉES

Les techniques de Muaythai (poings, coudes, genoux, tibias, pieds, saisies corps à corps et projections) doivent être utilisées durant tout l'assaut **sans recherche de puissance de frappe.**

Toutes les techniques doivent être utilisées avec précision et avec contrôle (pas de puissance). Toute technique qui est partiellement déviée ou bloquée n'est pas prise en compte par les juges.

Techniques de poing/ coude

- Toutes les techniques du poing (directs, crochets, uppercuts, tournant, swing)
- Toutes les techniques de coudes sur les différents axes
- les techniques de poings et coudes retournées sont interdites jusqu'en cadets inclus.

Techniques de pieds/tibias

- Toutes les techniques de pieds/tibias sont autorisées

Techniques de genoux

- Toutes les techniques de genoux, sur les différents axes, avec ou sans saisies sont autorisées. Toutefois le genou n'étant pas protégé par un EPI, les techniques exécutées doivent demander la plus grande vigilance.
- Les techniques de genoux au visage sont interdites jusqu'en cadet inclus

Techniques de corps à corps et projections

- Le corps à corps et les projections sont autorisés**, sans exercer une forte pression sur la nuque ni tirer la tête vers le bas.**

Art.18. LES ZONES CIBLEES, TECHNIQUES ET ATTITUDES INTERDITES

Il est interdit de :

- Attaquer la gorge, le bas ventre, les reins, le dos, l'aine et l'arrière de la tête ou de la nuque.
- Traction sur la tête avant de toucher en genou
- Tourner le dos à son adversaire, se dérober, tomber au sol délibérément, saisie intentionnelle, toutes les techniques en aveugle, la lutte et baisser la tête sous la taille de l'adversaire
- Attaquer un adversaire qui est sorti du Tatami
- Attaquer son adversaire qui tombe sur le sol ou qui est déjà au sol, et ceci dès qu'une main ou un genou touche le sol
- Coup de coude retourné. Coup de poing retourné (selon âge)
- Quitter le tatami volontairement
- Huile sur le visage et le corps
- La violation des règles et des règlementations peut, selon la gravité, entrainer des avertissements, points négatifs voire même la disqualification.
- Mettre Ko son adversaire ou chercher à le mettre Ko
- Toute blessure sur l'adversaire, occasionnée par la puissance de frappe sera sanctionnée
- Un Nakmuay ne peut pas attaquer son adversaire au sol. L'arbitre de centre est responsable de l'arrêt immédiat de l'assaut lorsqu'un des deux Nakmuays touche le sol avec une partie de son corps mis à part ses pieds
- Piétiner la tête ou le corps d'un Nakmuay à terre peut entrainer la disqualification (décision des juges à la majorité)
- Cracher ou laisser tomber son protège-dents volontairement, l'arbitre central devrait arrêter l'assaut immédiatement et le compter comme pour un knockdown.

Art.19. ATTRIBUTION DES POINTS

Attributions des points

- Les points seront attribués à chaque fois que le Nakmuay touchera avec précision SANS PUISSANCE son adversaire par coups de poings, pieds, genoux, et coudes ainsi que lorsque les techniques de corps à corps et de projections sont utilisées. Toutes les techniques autorisées doivent clairement atteindre une cible autorisée, sans infraction aux règles.
- A la fin de chaque round, dix points seront accordés. Aucune fraction de points ne peut être donnée.
- A la fin de chaque round, le meilleur Nakmuay (le plus de techniques en Muaythai) recevra dix points et son adversaire proportionnellement moins. Lorsque les deux Nakmuays sont à égalité en termes de mérite, chacun recevra dix points.

Les étapes d'attribution de points

- Un Nakmuay gagne le round lorsqu'il **touche** plus et exécute des meilleures techniques de Muaythai, plus variées que son adversaire
- Un Nakmuay gagne le round lorsqu'il a meilleur style Muaythai et la meilleure tactique
- Un Nakmuay gagne le round lorsqu'il commet moins d'infractions aux règles

La non-attribution de points

- Toucher avec une technique autre que Muaythai
- Touches bloquées par le bras ou la jambe de l'adversaire
- Frapper en enfreignant les règles

Une cible en Muaythai inclut toutes les parties du corps à l'exception de l'aine, des parties génitales, de l'arrière de la tête et du dos.

Système de notation

- 10 points seront alloués au Nakmuay qui gagne le round, et l'adversaire proportionnellement moins (respectivement 9-8-7)
- 10 points seront alloués aux deux Nakmuays en cas d'égalité dans le round
- Le Nakmuay qui gagne le round avec une petite marge recevra 10 points, et son adversaire 9 points.
- Le Nakmuay qui gagne le round avec une grande marge recevra 10 points, et son adversaire respectivement 9 ou 8 points.
- Le Nakmuay perdra un point s'il reçoit un avertissement.

Notification des fautes

Durant chaque round, un juge devra évaluer la gravité de la faute, et imposera une pénalité appropriée pour toute faute constatée, qu'elle ait été vue par l'arbitre ou pas. Si un juge observe une faute apparemment non constatée par l'arbitre, et qu'il impose une pénalité appropriée au Nakmuay concerné, il inscrira la lettre « J » dans la colonne prévue à cet effet, en opposition aux points alloués au dit Nakmuay, en indiquant la raison de sa décision.

Fin d'assaut : en cas d'égalité de points des deux Nakmuays en fin d'assaut, la victoire sera accordée au Nakmuay qui se sera montré le plus technique et qui aura un meilleur style Muaythai et en cas d'égalité, celui qui aura montré la meilleure défense (blocages, esquives, décalages, etc.) permettant d'éviter les coups de l'adversaire. Le fair-play est également une notion dont le juge pourra tenir compte dans sa prise de décision.

La désignation d'un gagnant doit être faite dans tous les championnats officiels.

Art.20.FAUTES

Remontrance, avertissement, et disqualifications

Le Nakmuay qui n'obéit pas aux instructions d'un arbitre, qui agit contre les règles de compétitions, qui adopte un comportement antisportif, ou qui commet des fautes, peut être mis en garde, recevoir un avertissement ou être disqualifié par l'arbitre sans préavis.

Un arbitre peut, sans stopper l'assaut, mettre en garde un Nakmuay au moment opportun. S'il a l'intention de donner un avertissement, il stoppera l'assaut et démontrera l'infraction. Il désignera le Nakmuay à chacun des trois juges.

Un arbitre qui a donné un avertissement pour une faute particulière, ne pourra plus faire de remontrance pour le même type de faute.

Trois remontrances pour une même faute entraineront obligatoirement un avertissement.
La troisième remontrance (faute identique) donnera lieu automatiquement à un avertissement.
4 remontrances différentes provoquent également l'avertissement.
Après un premier avertissement (suite aux remontrances), les fautes sont sanctionnées directement par un avertissement.

Seules quatre remontrances peuvent être faites à un même Nakmuay au cours d'un même assaut.
Un avertissement peut être donné directement (sans passer par les remontrances) si la faute commise par le Nakmuay est importante. Idem pour la disqualification.

Au bout de 3 avertissements, le Nakmuay est disqualifié.

<u>Types de fautes</u>

- Frapper avec puissance son adversaire.
- Sortie de tatami volontaire afin d'éviter l'assaut
- Mordre, donner un coup de tête, cracher sur son adversaire, appuyer sur les yeux de l'adversaire avec le pouce.
- Cracher volontairement son protège-dents
- Jeter, courber le dos de son adversaire avec des techniques de judo ou de lutte
- Se laisser tomber sur son adversaire allongé sur le sol
- Attaquer l'adversaire tombé au sol ou en train de se relever
- Bloquer le bras ou la tête de l'adversaire
- Faire des remarques inutiles, agressives ou offensives durant le round
- Ne pas reculer lorsque l'ordre de se séparer « Yaek » est donné
- Tenter de frapper l'adversaire immédiatement après que l'ordre de se séparer « Yak » ait été donné et avant de reculer.
- Agresser ou se comporter de manière agressive envers l'arbitre
- Frapper d'adversaire dans l'aine, si le Nakmuay est frappé de manière involontaire par une technique de Muaythai et se trouve dans l'incapacité de poursuivre l'assaut, l'arbitre arrêtera l'assaut durant 1 minute afin de permettre au Nakmuay de récupérer. Si le Nakmuay refuse de reprendre l'assaut après cette minute de pause, il sera déclaré perdant.
- Maintenir la jambe de l'adversaire et pousser en avant sur plus de deux pas sans attaquer avec des techniques Muaythai.
- Avoir la jambe maintenue par l'adversaire et se laisser tomber intentionnellement afin d'éviter des coups.

- Utilisation de substances interdites
- Chaque Nakmuay peut être tenu responsable des agissements de ses entraîneurs.

Si un arbitre a des raisons de penser qu'une faute a été commise sans qu'il l'ait vue, il peut consulter les juges.

***Règles de sorties volontaires du tatami**

Si un Nakmuay quitte la zone de tatami de façon volontaire l'arbitre l'annoncera par une première remontrance, puis une deuxième remontrance en cas de récidive. A la troisième sortie volontaire, le Nakmuay recevra un avertissement.

1ere sortie volontaire : remontrance
2eme sortie volontaire : remontrance
3eme sortie volontaire : avertissement »

Art.21. MEDECIN

Pour toutes les compétitions « assaut », la présence d'un médecin est obligatoire et ne doit pas quitter sa place avant la fin du dernier assaut. Il sera assis à la table officielle pendant toute la durée de la compétition. Il doit utiliser des gants chirurgicaux lors de ses interventions durant les assauts.
Une fois que l'équipe médicale ou le médecin arrive sur le tatami, il n'aura que deux minutes pour décider du traitement de la blessure. Tous les traitements doivent être apportés dans un délai de deux minutes.

Les devoirs du médecin

Le médecin doit se tenir prêt à intervenir sur appel de l'arbitre. Il ne peut rentrer sur le tatami que sur appel de l'arbitre. Le médecin doit avoir l'expérience du traitement des blessures spécifiques au Muaythai. L'intervention du médecin (décision de traitement) sur le tatami ne peut excéder deux minutes.

Une équipe médicale doit avoir suffisamment de matériel, de médecins et de techniciens pour une intervention sécurisée et rapide sur toutes les zones de combats.

L'organisateur est responsable de la mise à disposition d'une équipe médicale en adéquation avec la règlementation médicale.

Nakmuay inconscient

Si un Nakmuay demeure inconscient, seul l'arbitre et le médecin en charge seront autorisés à rester sur le tatami, sauf si le médecin a besoin d'assistance.

Art.22. PROCEDURE APRES KNOCK-OUT, RSC ET R.S.C.H

La recherche de la mise hors combat (KO) est interdite en Muaythai assaut. Néanmoins si cela devait arriver au cours d'un assaut, les procédures du règlement médical FFKMDA seront obligatoirement appliquées.

En cas de blessures autres que KO, RSC ou RSC-H le médecin peut décider d'une période minimum d'interruption et recommander un traitement à l'hôpital. Un médecin peut exiger un traitement immédiat à l'hôpital.

Si un Nakmuay ou ses entraîneurs refusent le conseil du médecin, celui-ci fera immédiatement un rapport écrit au superviseur de la FFKMDA déclinant toutes les responsabilités médicales désormais entre les mains du Nakmuay et de son staff. Cependant le résultat officiel et l'interruption restent valables.

Art.23. SALUT MUAYTHAI

Le salut Muaythai est obligatoire sur l'arrivée de l'aire de combat, saluant les officiels et son adversaire. Avant de commencer et à l'issue de l'assaut, les Nakmuays pourront se toucher les gants de manière convenable comme signe de rivalité purement amicale et sportive, conformément aux règles fédérales.

Le salut aura lieu avant de commencer le premier round et après l'annonce de la décision. Le salut entre les rounds est interdit.

Art.24. ANTIDOPAGE

Tout Nakmuay qui refuse de se soumettre à un examen médical ou à un test de dopage avant ou après un assaut peut être immédiatement disqualifié ou suspendu en attendant de comparaître devant la commission de disciplinaire de lutte contre le dopage.

La FFKMDA se réfère au règlement disciplinaire de lutte contre le dopage adopté et voté par le comité directeur.

Art.25. LA NATIONALITÉ D'UN NAKMUAY

Pour participer aux championnats officiels organisés par la FFKMDA et ses organes déconcentrés (sélection de ligues et phase nationale du championnat de France), il faut :

- Être de nationalité française ou être de nationalité étrangère résidant en France ;

- S'inscrire aux sélections de ligues du lieu de résidence.

Pour les athlètes de nationalité étrangère, une obligation de résidence régulière sur le territoire Français sera exigée pour valider la participation au championnat. Une pièce d'identité valide indiquant le lieu de résidence (exemple titre de séjour) devra être produite.

Art.26. RELIGION/CULTE

Aucun signe ostentatoire et/ou pratique en lien avec une religion n'est autorisé dans les enceintes de pratiques sportives et compétitives.

Art.27. NOTE

Pour faciliter la lecture de texte le pronom masculin est utilisé. Toutefois, toutes les références aux personnes s'appliquent aux deux genres.

Seul le comité directeur de la FFKMDA peut modifier le présent règlement.